

# SYNDICAT DE GESTION DE LA SAVE ET DE SES AFFLUENTS

PV N°02-2021

## Procès-Verbal du Comité Syndical du 1<sup>er</sup> Mars 2021 à Samatan

Le comité syndical, dûment convoqué, s'est réuni le 1<sup>er</sup> du mois de mars à 19 h, à la salle de Cinéma de Samatan, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc DUPOUX.

<u>Date de convocation</u> : le 22 février 2021	Membres en exercice : 34 Présents : 22 Votants : 22
---	---

**Présents** : Mesdames et Messieurs : DAVEZAC A, FORTASSIN JP, LACROIX J, LARRIEU C (suppléante), VIGUERIE N, LAMARQUE J, CADAMURO D, MOREEL V, DUPOUX JL, LONGO G, TERRASSON P, TAUZIN C, ZARATE JL, GUICHERD P, NAUROY C, MAGNOAC S, LACOMME P, OUSSET JM, PERIN C (suppléante), DE LORENZI G, DINTILHAC PA, CASSAGNE R.

**Absents Excusés** : Mesdames et Messieurs : FRECHOU A, PITOUT D, CODINE F, ROUDIE J, MARSIGLIO E, BELOU G,

**Absents** : Mesdames et Messieurs : BRIOL L, MOIGN JL, DELIX J, LOUBENS P, COTTIN A, DEVAUD J, CAZAUX L, CABOS JP.

Assistait à la séance (sans prendre part au vote) : M. LARRIEU D. délégué suppléant.

**Secrétaire de séance** : Mme VIGUERIE Nicole.

**Assistaient également à la séance** : Fabien BOUTEIX, Anne-Marie SUZES, Anne-Marie DUPRAT.

### Rappel de l'ordre du jour :

1. Approbation du Procès-Verbal du 14 décembre 2020
2. Décisions prises par délégation de pouvoir
3. Vote du Compte de Gestion 2020
4. Vote du Compte Administratif 2020
5. Affectation du résultat
6. Débat d'Orientation Budgétaire 2021
7. Autorisation d'engagement de 25% des dépenses d'investissement
8. Adoption du règlement intérieur
9. Fixation du prix d'acquisition des parcelles de Mme Lapeyre
10. Bilan d'activités 2020
11. Questions diverses

La séance est ouverte à 19 H. Le quorum est atteint.

M. Dupoux souhaite la bienvenue à l'assemblée et remercie M. le Maire de Samatan pour le prêt de la salle.

#### 1 – Approbation du Procès-Verbal du 14 décembre 2020

Le Procès-verbal de la séance du 14 décembre 2020 est adopté à l'unanimité.

#### 2 – Décisions prises par délégation de pouvoir

##### - Réunion de bureau du 08 février 2021 :

3 délibérations ont été prises :

- Lancement marché « Enlèvement d'embâcles »
- Lancement marché « Entretien abords des ponts »
- Demandes d'aide au Conseil Départemental 31 pour l'acquisition de véhicules

#### 3 – Vote du Compte de Gestion 2020

Les résultats de l'exercice 2020 du Compte de Gestion dressé par Mme Paillas sont présentés et comparés à ceux du compte administratif. Il est constaté que **les résultats de l'exercice 2020 sont conformes entre le compte de gestion du comptable et le compte administratif de l'ordonnateur**. Les deux documents laissent apparaître un excédent d'investissement de 97 124.72 € et un excédent de fonctionnement de 106 911.39 € soit un excédent global de 204 036.11 €.

Les résultats cumulés ou de clôture (résultat de l'exercice + résultat de clôture de l'année précédente), du Compte de Gestion et du Compte Administratif sont également conformes. Ainsi, les deux documents laissent apparaître un résultat de clôture cumulé de 144 155.91 € pour la section d'investissement et de 705 848.02 € pour la section de fonctionnement.

Après avoir délibéré, l'assemblée approuve le Compte de Gestion dressé par Mme le receveur de Boulogne et déclare qu'il n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

DELIBERATION N° 2021- 4 (22 votants) 22 voix POUR
--

#### 4 - Vote du Compte Administratif 2020

Pour la **section de fonctionnement**, le total des **dépenses** s'élève à **416 620.16 €**. Elles se répartissent comme suit :

Chapitre	Libellé	€ TTC		
		CA 2019	BP2020	CA 2020
11	Charges à caractère général	210 980,63	584 546.00	105 722.06
12	Charges de personnel	266 476,79	310 000,00	258 665.56
65	Charges de gestion courante	25 999,43	27 002.00	25 631.10
042	Opérations d'ordre entre section	15 635,31	16 026.00	24 023.78
66	Charges financières	1 103,82	850.00	844.26
67	Charges exceptionnelles	0,00	4 000.00	1 733.40
23	Virement à la section Investissement		157 576.00	
<b>TOTAL DES DEPENSES</b>		<b>520 195.98</b>	<b>1 100 000.00</b>	<b>416 620.16</b>

Il est rappelé que le chapitre 11 intègre les dépenses de travaux pour un montant de 51 902.57 €, d'étude des systèmes d'endiguement de 17 131.50 €, de fournitures pour chantier de 1 701.21 €. Les opérations d'ordre concernent les amortissements. L'augmentation constatée en 2020 résulte de la vente du tracteur MB TRACH 8 000 € ; montant également inscrit en recettes de fonctionnement et en recettes d'investissement. Les charges

financières correspondent aux intérêts de l'unique emprunt en cours qui est intégralement remboursé par la commune de l'Isle-en-Dodon et qui prendra fin en 2022.

Le total des **recettes de fonctionnement** s'élève à **523 531.55 €**. Elles comprennent :

Chapitre	Libellé	€ TTC		
		CA 2019	BP2020	CA 2020
002	Excédent antérieur reporté		598 936.63	
013	Atténuations de charges	2 270,67	0,00	3 751.60
70	Produits des services	10 022,80	929.37	1 208.68
74	Dotations et participations	552 129,87	500 134.00	510 482.51
75	Autres produits de gestion courante	2,70	0,00	1.76
76	Produits financiers	9,24	0,00	0
77	Produits exceptionnels	1 550,10	0,00	8 087.00
<b>TOTAL DES RECETTES</b>		<b>683 919,07</b>	<b>1 100 000.00</b>	<b>523 531.55</b>

Les atténuations de charges concernent essentiellement le reversement d'une partie supplément familial. En 2020, des indemnités journalières pour agent placé en ASA « garde d'enfants » durant le 1<sup>er</sup> confinement ont également été perçues. Les produits des services correspondent au reversement de la mise à disposition Philippe LAFORGA auprès de la commune de Samatan, en baisse importante par rapport à 2019 vu que cette mise à disposition, comme déjà évoqué s'est arrêtée en mars 2020. De plus en 2019, une part concernait une mise à disposition de Fabien BOUTEIX auprès de la 5C. Les "dotations et participations" représentent plus de 97% des recettes. Elles intègrent les subventions des partenaires financiers ainsi que les cotisations des collectivités membres. Les produits exceptionnels correspondent à la vente du MB Trach et pour une faible part au remboursement d'une partie des Tickets restaurant perdus ou invendus.

La section de **fonctionnement** laisse donc apparaître un excédent de **106 911.39 €**.

Pour la **section d'investissement**, le total des **dépenses** s'élève à **172 498.58 €**. Elles se répartissent comme suit :

Chapitre	Libellé	€ TTC		
		CA 2019	BP2020	CA 2020
16	Emprunts et dettes assimilées	6 330,51	6592,00	6 590.07
20	Immobilisations incorporelles	9 373,20	50 000,00	0.00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	10 000,00	0.00
21	Immobilisations corporelles	2 672,60	183 000,00	1 298.90
23	Immobilisations en cours	45 513,20	35 000.00	0.00
45	Travaux Hesteil/transport sédimentaire	43 511,37	200 000,00	164 609.61
041	Opérations patrimoniales	0,00	85 000.00	0.00
020	Dépenses imprévues	0,00	3 000,00	0.00
<b>TOTAL DES DEPENSES</b>		<b>17 773,99</b>	<b>572 592.00</b>	<b>172 498.58</b>

Outre les charges financières liées à l'emprunt remboursé par la commune de l'Isle en Dodon et l'acquisition d'un ordinateur portable pour la comptabilité, depuis 2019 une partie des travaux est inscrite en investissement. Ils apparaissent au niveau de 2 chapitres :

- « Les immobilisations en cours » pour les travaux réalisés sur des propriétés publiques tels que les aménagements de renaturation réalisés en 2019. Il n'y en a pas eu 2020.
- « Comptabilité distincte rattachée » ou « opérations sous mandat » (chapitre 45) pour les travaux réalisés sur des propriétés privées ou dans le cadre d'une délégation : c'est le cas des opérations de recharge sédimentaire et des travaux d'aménagement de l'Hesteil dont la majeure partie a été réglée sur l'exercice 2020.

Le total des **recettes** d'investissement s'élève à **269 623.30 €**,

Chapitre	Libellé	€ TTC		
		CA 2019	BP2020	CA 2020
001	Solde d'exécution d'invest. reporté		47 031.19	
021	Virement de la section de fonctionnement		157 576.00	
10	Dotations fonds divers (FCTVA)	676,32	118 468.81	117 968.81
13	Subventions d'investissement	0,00	33 490.00	19 113.60
040	Opérations d'ordre entre section	15 635,31	16 026.00	24 023.78
041	Opérations patrimoniales		85 000.00	0.00
45	Transport sédimentaire/travaux Hesteil	0,00	115 000.00	108 517.11
<b>TOTAL DES RECETTES</b>		<b>29 624,35</b>	<b>572 592.00</b>	<b>269 623.30</b>

Les recettes d'investissement sont en hausse considérable par rapport à 2019, pour 2 raisons, elles intègrent :

- L'affectation qui avait été faite au 1068 (chap. 10) du fait du besoin en financement constaté au moment de l'affectation des résultats 2019
- Les subventions relatives aux travaux réalisés en investissement notamment celles relatives à l'aménagement de l'Hesteil qui apparaissent en « comptabilité distincte rattachée » (chap. 45) et en « subvention d'investissement » pour celles relatives aux travaux réalisés sur des propriétés publiques (Travaux de renaturation St Plancard et Lévigac réalisés en 2019)

Au niveau des opérations d'ordre, de la même manière qu'en dépenses de fonctionnement, outre les amortissements, il apparaît le produit de la vente du MB TRACH.

La section d'investissement laisse donc apparaître un excédent de **97 124,72 €**.

Ainsi, sur l'exercice 2020, la section de **fonctionnement** laisse apparaître un excédent de 106 911.39 € auquel il convient d'ajouter le résultat de clôture 2019 de 598 936.63 €. Ainsi, la section de fonctionnement affiche un excédent cumulé de 705 848.02 €.

Par ailleurs, la section d'**investissement** affiche un excédent de 97 124.72 €, auquel il convient d'ajouter l'excédent de clôture 2019 de 47 031.19 €. Ainsi, la section d'investissement affiche un excédent cumulé de 144 155.91 €.

Afin de procéder au vote du Compte Administratif, et conformément à la loi, M. DUPOUX quitte la salle. M. LAMARQUE, nommé Président, soumet le compte administratif 2020 au vote de l'assemblée.

Le Compte Administratif 2020 est voté à l'unanimité.

DELIBERATION N° 2021 - 5 (22 votants) 21 voix POUR
---

## 5 – Affectation du résultat de l'exercice 2020

Comme indiqué dans la présentation précédente, au 31/12/2020 :

- la section de **fonctionnement** laisse apparaître un excédent cumulé de 705 848,02 €, qu'il est proposé de reporter au R002 (recettes de fonctionnement) du BP 2021

- la section **d'investissement** laisse apparaître un excédent cumulé de 144 155,91 €, qu'il est proposé de reporter au R001 (recettes investissement) du BP 2021

Après avoir délibéré, le comité syndical approuve cette proposition.

DELIBERATION N° 2021 - 6 (22votants) 22 voix POUR
--

## 6 – Débat d'orientation budgétaire 2021

Madame Duprat rappelle que conformément à l'article L2312-1 du CGCT, modifié par la loi NOTRe du 7 Août 2015, les syndicats composés d'une commune de plus de 3500 habitants doivent, dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget, présenter un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels de la structure et la gestion de la dette. Le débat d'orientation budgétaire n'a pas de caractère décisionnel mais doit cependant faire l'objet d'une délibération actant d'un débat.

Monsieur le Président présente les principaux éléments du rapport d'orientation budgétaire qui a été transmis à l'ensemble des délégués, préalablement à la réunion.

Le ROB débute par une analyse rétrospective sur les 4 dernières années.

### Section de fonctionnement

Sur les 4 dernières années, le budget de fonctionnement du Syndicat s'établit entre 1049 840 € et 1168 000 €.

Les **dépenses** réelles sont largement inférieures aux prévisionnelles et représentent moins de la moitié des prévisions pour les 3 dernières années. A noter qu'en 2017 et 2018 la totalité des travaux était intégrée aux charges à caractère général. Depuis 2019, une partie des travaux est intégrée à la section d'investissement ; (recharge sédimentaire, renaturation...).

**Les charges à caractère général** hors travaux et études restent relativement stables entre 35 k€ et 38 k€ de 2017 à 2020)). Les charges relatives aux études, travaux et fournitures pour chantiers ont subi des fluctuations importantes durant ces trois dernières années. Elles ont tout d'abord subi une baisse de plus de 70% entre 2017 et 2018. En effet, en 2018 une grande partie des travaux prévus n'a pas été engagée du fait du manque de visibilité concernant les aides attribuées par l'Agence de l'Eau. Entre 2018 et 2019, on assiste à une augmentation de l'enveloppe travaux de plus de 43%. L'enveloppe 2019 reste largement plus faible que celle de 2017 car une partie des travaux a été inscrite en section d'investissement. En 2020, on assiste à une nouvelle diminution. Les travaux d'entretien régulier de la ripisylve n'étant plus aidés par l'Agence de l'Eau, n'ont pas été programmés en 2020.

**Les charges de personnel** sont en baisse régulière depuis 2017. En 2020, il est à noter la fin du versement de l'indemnité de retour à l'emploi de M. CHARDELIN (- 12 582,90 €) et la période de tuilage entre Héloïse SANDRE et A. BOULDOIRE (+ 4 950 €).

Pas d'évolution au niveau des charges de gestion courante qui correspondent à l'indemnité des élus. Les opérations d'ordre concernent les amortissements avec en 2020 le produit de la vente du MB TRACH comme cela a été indiqué dans le compte administratif.

Pour ce qui concerne **les recettes**, les recettes réelles connaissent une baisse constante depuis 2017. Les dotations et participations représentant plus de 90% des recettes réelles.

Ces dernières ont diminué de manière constante entre 2017 et 2020 alors que la cotisation des collectivités membre est restée quasiment constante sur cette période (uniquement augmentation de 3% entre 2017 et 2018). La participation des partenaires financiers a donc diminué considérablement. La baisse importante observée en 2019, s'explique par le fait qu'en 2018, suite à l'évolution des modalités d'intervention de l'Agence de l'Eau, peu de travaux ont été réalisés, et par conséquent les subventions correspondantes n'ont pas été perçues en 2019. Les subventions encaissées en 2020 se rapportent aux travaux réalisés en 2019, pour lesquels les modalités d'intervention de l'Agence de l'Eau sont passées de 60% sur TTC à 50% sur HT. A noter également, qu'à compter de 2020, les subventions relatives aux travaux relevant de la section d'investissement sont encaissées en investissement.

**Bilan de la section de fonctionnement** : Alors que les recettes ont connu une baisse constante durant ces quatre dernières années, les dépenses ont varié de manière plus « aléatoire » (réduction importante de l'enveloppe travaux en 2018 et inscription d'une partie des travaux en investissement en 2019 et 2020). Ces éléments ont conduit à des résultats variables selon les années.

### **Section d'investissement**

Sur les 4 dernières années, le budget d'investissement a connu des variations très importantes avec une augmentation considérable en 2019 du fait de l'intégration d'une partie des travaux en investissement.

Les dépenses réelles connaissent la même évolution tout en restant largement inférieures aux prévisionnelles.

A compter de 2019, une partie des travaux est intégrée en section d'investissement. Ils apparaissent au chapitre 23 « immobilisations en cours » pour les travaux réalisés sur des propriétés publiques et au chapitre 45 « opérations sous mandat » pour les travaux réalisés sur des propriétés privées.

De même au niveau des recettes Jusqu'en 2019, les recettes réelles comprennent uniquement des remboursements de TVA et les amortissements (qui apparaissent également en dépenses de fonctionnement). A partir de 2020, les recettes d'investissement intègrent les subventions relatives aux travaux inscrits en section d'investissement, réalisés en 2019 et pour partie en 2020 ainsi que le besoin en financement qui avait été affecté au 1068.

**Bilan de la section d'investissement** A compter de 2019, les dépenses réelles ont connu une augmentation importante du fait de l'intégration d'une partie des travaux. Du point de vue des recettes, l'augmentation n'a été marquée qu'à partir de 2020, du fait de l'encaissement des subventions relatives aux travaux réalisés l'année précédente.

M. LONGO interroge sur l'écart important entre les dépenses prévisionnelles et les dépenses réelles. Madame DUPRAT explique qu'il convient de garder un fond de roulement « confortable » qui permet d'une part de payer les travaux sans ouvrir de ligne de trésorerie en attendant le versement des subventions. Par ailleurs, la mise en œuvre de la politique en matière d'inondation et notamment la possibilité de classer des systèmes d'endiguement peut engendrer des travaux très onéreux.

Monsieur le Président précise également qu'une part importante des recettes est constituée par les excédents (de fonctionnement et d'investissement). Ces excédents proviennent des excédents des anciens syndicats, mis en commun au moment de la fusion.

### **Orientations budgétaires 2021**

Au niveau de la section de fonctionnement, les charges à caractère général hors études et travaux devraient rester stables. Au chapitre personnel, les charges de personnel devraient peu évoluer même si l'augmentation du temps de travail de M. Grégory MICHEL (1 jour/semaine) a été prise en compte.

Les dépenses d'investissement, intégreront (hors programme de travaux) l'acquisition de parcelles, le renouvellement d'un véhicule, de matériel informatique et enfin des travaux d'aménagement du bureau.... Le versement d'une subvention pour un aménagement permettant d'améliorer la continuité est également proposé ainsi qu'une provision pour une étude de modélisation hydraulique permettant de compléter l'étude des systèmes d'endiguement.

Le programme prévisionnel de travaux est ensuite présenté.

Pour la section de fonctionnement, il intègre les travaux d'enlèvement d'embâcles, d'entretien aux abords des ponts ainsi que la poursuite de la lutte contre les invasives.

Pour la section d'investissement, il intègre la poursuite des opérations de recharge sédimentaire ainsi que les travaux de renaturation et de traitement des atterrissements qui n'ont pu être réalisés en 2020.

Monsieur le Président ouvre le débat sur les éléments présentés

Le comité syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- A pris connaissance du rapport d'orientations budgétaires 2021
- Prend acte de la tenue d'un Débat d'Orientation Budgétaire après communication du Rapport d'Orientation Budgétaire annexé à la note de synthèse

DELIBERATION N° 2021 - 7 (22votants) 22 voix POUR
--

#### 7 - Autorisation d'engagement de 25% des dépenses d'investissement

M. le Président rappelle que vu l'article 15 de la loi n°88-13 du 5 janvier 1988 d'amélioration de la décentralisation qui permet aux collectivités territoriales, d'engager, de liquider et de mandater les dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non comprises les dépenses afférentes au remboursement de la dette. Monsieur le Président propose :

Vu l'article L1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les crédits ouverts aux dépenses d'investissement du budget primitif de 2020, s'élevant à 566 000 € hors dépenses afférentes au remboursement de l'emprunt,

Vu la possibilité de payer d'éventuelles factures en investissement avant le vote du BP 2021,

M. le Président demande l'autorisation d'engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement avant le vote du budget à hauteur de 141 500 € (566 000 € X 25%),

Où l'exposé, après en avoir délibéré, le comité syndical décide :

- d'autoriser Monsieur le Président, à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2020, à hauteur de 206 767 €.
- d'inscrire les crédits correspondants au budget 2020 lors de son adoption.

DELIBERATION N° 2021 - 8 (22 votants) 22 voix POUR
---

#### 8 - Adoption du règlement intérieur

Conformément aux articles L5211-1 et 5211-2, les EPCI comprenant au moins une commune de 3500 habitants et plus doivent se doter d'un règlement intérieur dans les 6 mois suivant leur installation.

Le règlement intérieur a pour objet de préciser les conditions de fonctionnement des différents organes composant le syndicat.

Le projet de règlement intérieur qui est soumis au vote a été fourni en pièce jointe avec la convocation.

Où l'exposé, après en avoir délibéré, le comité syndical, à l'unanimité, décide :

- D'approuver le règlement intérieur administratif du Syndicat de Gestion de la Save et de ses affluents, joint à la délibération,
- Ce règlement peut à tout moment faire l'objet de modifications à la demande et sur proposition du Président, ou par délibération du conseil syndical.

DELIBERATION N° 2021 - 9 (22 votants) 22 voix POUR
---

#### 9 - Fixation du prix d'acquisition des parcelles de Mme Lapeyre

Monsieur le Président indique que lors de sa séance du 17/02/2020, le comité syndical avait approuvé le principe d'acquisition de plusieurs parcelles au sein de la zone humide de l'Isle Jourdain. Lors de la séance du 14/12/2020, délibération n° 2020-34, le conseil syndical avait autorisé M. le Président à signer la promesse de vente. Afin de compléter cette délibération, M. le Président propose de suivre les estimations de la SAFER et de fixer le prix à 14 000 € pour l'acquisition des parcelles n° C S47 et CS 117, d'une surface totale de 3ha 11a 82ca. Il précise en outre que les frais de vente (1 500 €) et le plan de gestion peuvent également bénéficier des aides de l'Agence de l'Eau et du Conseil Départemental du Gers.

Où l'exposé, le comité syndical, après en avoir délibéré,

- Fixe le prix d'acquisition des parcelles CS47 et CS117, d'une surface de 3ha 11a 82ca, **à 14 000 €.**
- Confie à Monsieur le Président le soin de réaliser toutes les formalités nécessaires pour mettre en œuvre cette opération, notamment de déposer les dossiers de demande de subventions

DELIBERATION N° 2021 - 10 (22 votants) 22 voix POUR
--

#### 10 - Bilan d'activités 2020

Fabien BOUTEIX dresse un bilan des actions menées en 2020.

##### ***Prévention des inondations***

L'étude d'opportunité de classement des systèmes a été achevée à la fin du premier trimestre 2020. Elle a abouti sur l'identification de 4 systèmes d'endiguement susceptibles d'être classés (Lombez, Samatan, St Paul sur Save) Une étude complémentaire de modélisation hydraulique devra être réalisée afin de permettre au syndicat de se prononcer sur un éventuel classement.

Par ailleurs, suite à différents échanges avec des syndicats voisins et les représentants des DDT 31 et 32, le syndicat a défini sa stratégie vis-à-vis de la prévention des inondations. La démarche PAPI (Plan d'Actions et de Prévention des Inondations) ayant été jugée trop lourde au regard des enjeux présents sur le territoire, il a été décidé de ne pas s'engager dans cette démarche. Toutefois, afin de mettre en œuvre une politique cohérente et structurée, il a été convenu de construire un plan d'actions selon les axes d'un PAPI d'intention sans en obtenir la labellisation.

##### ***Entretien différencié selon l'enjeu sécurité***

Pour ce qui concerne l'entretien des zones sensibles, 122 sites (abords de ponts ou traversées de villages) ont été concernés ainsi que le 1<sup>er</sup> secteur de Savère.

Monsieur LONGO, indique que sa commune fait partie des communes éligibles au « programme national ponts » qui consiste en un recensement et à une évaluation des ponts et des murs de la voirie communale. Ce



recensement sera réalisé sous le pilotage du CEREMA (Centre d'Etudes et d'Expertises sur les Risques, l'Environnement, la Mobilité et l'Aménagement. Il demande si nous sommes en contact avec cet établissement. Le syndicat n'a pas été informé de cette opération. Il serait intéressant que les dégradations au niveau des bâtis qui pourraient être relevées lors de nos passages d'entretien puissent être intégrées à ces études.

Pour ce qui est de la gestion des embâcles, 38 embâcles ont été extraits. Fabien BOUTEIX a ensuite présenté la stratégie mise en œuvre par le Syndicat à l'aide d'un arbre à décision. Les différentes catégories d'embâcles ont été illustrées par des photos.

### ***Traitement des invasives***

Le traitement des invasives a concerné en 2020 :

- La renouée du Japon avec le fauchage (4 passages) de plusieurs sites et un chantier de bâchage à Charlas,
- Le chantier expérimental d'écorçage d'érable Négundo s'est poursuivi pour la 3<sup>ème</sup> année. Les résultats des 3 années d'expérimentation ont été présentés. Des résultats significatifs sont obtenus au bout des 3 années. Les échantillons ayant subi un écorçage au printemps ou au printemps et à l'automne présentent des taux de mortalité supérieurs à 80%.

### ***Transport solide***

La recharge sédimentaire initiée en 2016 au niveau de l'Isle en Dodon s'est poursuivie par l'apport de 540 tonnes de matériaux. Afin de démontrer l'intérêt de la gestion du transport solide sur la qualité écologique des cours d'eau, les résultats des pêches électriques réalisées en 2016, 2017 et 2019 ont été présentés. Au bout de 3 ans, on assiste à une augmentation de 93% du nombre d'individus.

### ***Communication***

La mise en œuvre des actions de communication a été intégrée aux missions d'Héloïse SANDRE. Ainsi, depuis son arrivée, elle a développé de nouvelles actions : Newsletter, page facebook, page instagram. Elle a également réalisé un questionnaire auprès de l'ensemble des communes du syndicat et des partenaires techniques et financiers. Par ailleurs, elle a actualisé le site Internet

Enfin, l'évolution de l'aménagement de l'Hesteil a été illustrée par des photos ainsi que son comportement lors de la crue de fin janvier 2021. La zone d'expansion de crue a pleinement joué son rôle.

## **11 – Questions diverses**

Madame Viguerie demande s'il existe un plan de prévention des moustiques, de type injection de poissons spécifiques dans les gîtes larvaires ou protection des espèces prédatrices. Fabien BOUTEIX explique qu'une lutte biologique est complexe à mettre en œuvre. Il insiste sur la sensibilisation afin d'éviter les eaux stagnantes. La méthode de nichoirs à chauves-souris s'avère efficace.

Par ailleurs, elle indique qu'une descente en radeau de la Save va avoir lieu en juin entre Légnac et Montaigne (à priori le 26/06/21) et demande si à cette occasion, une intervention du syndicat pourrait être organisée auprès de la population, sous forme d'un atelier de protection des eaux, d'information pédagogique par exemple.

Madame Viguerie nous mettra en contact avec les organisateurs de cette opération afin d'étudier la mise en œuvre d'une intervention.

M. le Président informe l'assemblée qu'il convient de mettre en vente le broyeur d'accotement déportable ROTORAM, dont les caractéristiques sont les suivantes :

- largeur de coupe 1,80m
- Poids 655 kg

- Tours max : 540 t/min
- Fixation 3 points

Il invite les collectivités qui pourraient être intéressées à prendre contact avec le syndicat.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h.